

# Stratégies des cantons

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Energie extra**

Band (Jahr): - **(2001)**

Heft 3

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-642178>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Stratégies des cantons

Dans le cadre d'Energie 2000, l'Office fédéral de l'énergie s'est félicité de l'engagement des cantons et des communes pour une politique énergétique fructueuse. Cette participation active est la condition de réussite du programme Suisse-Energie lancé le 30 janvier 2001. Pour tenir compte des particularismes, les cantons sont davantage impliqués et intégrés dans les processus de décision, notamment dans le domaine des collectivités publiques et du secteur des bâtiments. Les Offices cantonaux sont engagés directement dans les activités axées sur les communes (SuisseEnergie pour les communes, anciennement *L'énergie dans la cité*) et auprès d'energho (Association des institutions publiques à grande consommation d'énergie).

La nouvelle loi sur l'énergie accorde plus de compétences et de tâches aux cantons, plus particulièrement dans le domaine du bâtiment et dans l'organisation de leurs propres programmes d'encouragement. Par souci d'harmonisation de diverses activités (objectifs, prescriptions, évaluation, controlling, etc.),

la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK) entérinait le modèle de prescriptions énergétiques des cantons (MoPEC).

Evoquer les engagements des services cantonaux de l'énergie tient de la gageure tant les actions sont multiples, différentes et efficaces. En voici quelques exemples:

- Construction MINERGIE / VD (voir page 4 + 5)
- Comptabilité énergétique / FR (voir page 7)
- Isérables et le chauffage au bois / VS (voir page 8 + 9)
- La mobilité / GE (voir page 10).

Afin d'encourager les propriétaires aux investissements nécessaires, il est particulièrement judicieux de prendre connaissance des soutiens financiers proposés par les différents services romands et ceci dans les différents secteurs énergétiques.

Pour des informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter le Service de l'énergie de votre canton (voir page 2).



## Les cantons se mobilisent pour SuisseEnergie



La Confédération, les cantons et l'économie se sont dotés, avec le programme SuisseEnergie, d'un instrument de premier ordre pour diminuer les émissions de CO<sub>2</sub> et les nuisances dues aux substances polluantes libérées

dans l'atmosphère. Ce programme représente

une étape majeure sur la voie du développement durable et il sera déterminant pour atteindre nos objectifs en politique du climat (protocole de Kyoto, loi sur le CO<sub>2</sub>).

La politique énergétique des cantons est décisive pour la réalisation de SuisseEnergie, dans le secteur du bâtiment en particulier. D'où la nécessité d'une collaboration étroite et d'une bonne coordination entre Berne et les cantons. En effet, la Confédération et les cantons ont pour tâche de pratiquer un partenariat fondé sur la confiance réciproque: il s'agit de discuter ouvertement les divers points de vue et souhaits, de

viser des solutions consensuelles et de les mettre en pratique, autant que possible. Car ce n'est qu'ensemble que nous atteindrons les objectifs d'une politique énergétique durable. Le présent numéro d'énergie extra illustre la diversité et l'ampleur des activités déployées par les cantons en faveur d'une politique durable. Ceux-ci ont adopté une charte stratégique et ils entendent assumer leurs responsabilités en vue du succès de SuisseEnergie. On ne saurait trop insister sur l'importance du standard MINERGIE dans la mise en œuvre de cette stratégie. Le modèle de prescriptions énergétiques des cantons (MoPEC) jette en outre des bases utiles à l'harmonisation des prescriptions cantonales.

L'Office fédéral de l'énergie en profite pour remercier les cantons de leur réel engagement, duquel dépendra dans une large mesure le succès du programme SuisseEnergie.

Thomas Jud

Section Collectivités publiques et bâtiments, OFEN